

ment devrait en toute justice les faire profiter. Verrons-nous alors une prolifération de commissions semblables à celles dont il est question dans la mesure à l'étude, et dont chacune aura le pouvoir d'exhorter le ministre de l'Industrie et du Commerce à prendre des mesures qui, par leur effet cumulatif, pourraient faire de notre pays l'un des plus protectionnistes du monde et avoir des conséquences fâcheuses pour nos exportateurs? Vu les difficultés que les exportateurs canadiens éprouvent déjà, dont celles qui découlent du flottement—peut-être devrais-je dire gonflement—de notre dollar, le gouvernement ne devrait pas adopter de mesures qui pourraient fort bien amorcez une réaction anticipée chez nos partenaires commerciaux, surtout ceux du Pacifique.

● (3.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, au cours de ces derniers mois remplis d'incertitude, on a beaucoup parlé du besoin d'encourager l'unité canadienne. Nous, qui sommes de l'Ouest, ne pouvons être unis au Canada du centre si nous en sommes séparés par des barrières douanières. Nous avons essayé en toute bonne foi de comprendre les besoins d'autres régions canadiennes, et nous devons maintenant exiger qu'on en fasse autant à notre égard. Si le gouvernement sape nos relations avec nos principaux partenaires commerciaux par des mesures comme celles que ce bill met de l'avant, force nous est de conclure que l'éloignement de l'Ouest canadien du reste du pays ne s'en trouvera qu'accru.

**M. Norman Cafik (Ontario):** Monsieur l'Orateur, en revenant brièvement sur ce bill, je tiens à dire que je souscris sans réserve à ses objectifs. Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques dont je fais partie, nous avons examiné ce bill à fond. A mon avis, le bill réussit fort bien à concilier les intérêts des fabricants de textiles avec ceux des consommateurs, ce qui n'est pas une tâche facile. En créant la Commission du textile, le bill permettra de prendre des initiatives avantageuses à la fois pour les consommateurs et les fabricants, et de rationaliser l'industrie du textile au Canada.

Une chose surtout m'inquiète en ce moment, et j'espère que le ministre effleurera la question dans ses dernières remarques. Il s'agit des prestations d'aide aux ouvriers en vertu de l'article 21 du bill. C'est mon principal souci. Cet article du bill est presque semblable à une disposition de l'Accord sur l'automobile relative aux prestations d'aide de transition accordées aux ouvriers déplacés par suite de l'Accord. Ce que j'aimerais savoir, c'est si on pourra en appeler de la décision de la Commission du textile sur l'admissibilité à ces prestations. Je sais que dans le cas de l'Accord sur l'automobile, la loi ne prévoit rien dans ce sens, pas plus d'ailleurs que le projet de loi à l'étude.

J'ai soulevé la question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le ministre a alors donné à entendre qu'il étudierait mes vues, pour ensuite peut-être dire à la Chambre si les syndicats ouvriers ou les représentants des employés pourraient en appeler d'une décision si de nouvelles

[M. Ritchie.]

preuves étaient fournies pour établir leur droit à ces prestations. J'espère que le ministre donnera aujourd'hui à la Chambre l'assurance que ces groupes auront, de fait, la chance d'en appeler des décisions de la Commission du textile sur leur admissibilité. Si une disposition permettait que les appels soient admis lorsque de nouvelles preuves semblent justifier leur admissibilité, alors je serais tout à fait disposé à appuyer ce bill avec enthousiasme.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique a appuyé le bill à l'étape de la deuxième lecture. Après lui avoir fait subir l'étude en comité, nous sommes disposés à voter pour le bill à l'étape de la troisième lecture, sous certaines réserves que je vais tenter d'expliquer.

La mesure nous apparaît au fond comme un progrès, une innovation vers un début de solution aux problèmes qui frappent l'industrie du textile et du vêtement. Nous souhaitons au gouvernement de réussir dans son programme et nous surveillerons de près les efforts tant du gouvernement que de la Commission pour venir à bout de ces graves difficultés. Malgré nos réserves sur certains aspects du bill, nous croyons qu'il représente une politique gouvernementale progressiste. Il faut signaler ici, comme on l'a fait au cours des délibérations du comité, que l'expérience que l'on acquerra par l'activité de la Commission pourrait bien servir de base à l'application du même principe dans d'autres secteurs industriels au Canada. Nous espérons que cela aidera à trouver une solution aux très difficiles problèmes de l'industrie intéressée. Il y a lieu de noter qu'il incombe particulièrement au gouvernement, étant donné la très vaste portée des considérations politiques en cause, de s'attaquer aux problèmes qui nous assaillent dans le domaine du textile et du vêtement.

Naturellement, nous devons nous occuper des heurts d'intérêts, et il y en aura de difficiles à affronter à mesure que nous tenterons de trouver une solution raisonnable aux problèmes à l'étude. Nous devons tenir compte du fait que nous voulons assurer la viabilité de l'industrie du textile au Canada. D'autre part, nous reconnaissons aussi que nous commerçons avec le reste du monde et que le Canada compte beaucoup sur les échanges dans la poursuite de son activité économique.

Certains heurts d'intérêts ont suscité des inquiétudes qui ont été exprimées à la Chambre et au cours des audiences du comité. Certains députés en particulier qui s'intéressent à la situation du textile dans l'Ouest du Canada ont exprimé ces préoccupations. Je parle à titre de député d'une circonscription de l'Ouest. Au cours des discussions sur le bill, on a soulevé des questions concernant le commerce et surtout les produits agricoles. Dans la plupart des cas, on s'inquiète du degré de protection dont bénéficiera l'industrie du textile et du vêtement par suite de l'activité de la Commission du textile et du vêtement dont on propose la création. On a manifesté du souci et des craintes quant aux effets possibles sur les intérêts économiques dans d'autres régions du pays. Par exemple, dans l'Ouest, on s'inquiète du commerce et de l'exportation des produits agricoles. Il est donc évident